



Le 5 janvier 2021

Le 21 décembre 2020, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a annoncé l'ouverture d'une enquête qui permettra de déterminer si certains meubles rembourrés provenant de la Chine et du Vietnam seraient exportés à des prix déloyaux (dumping) par les manufacturiers asiatiques et seraient subventionnés par leurs Gouvernements et conséquemment vendus à des prix inéquitables au Canada.

La plainte fut initiée par quatre manufacturiers Canadiens – Palliser Furniture Ltd., Ameublement El Ran Ltée, Meubles Jaymar Corp., et Fornirama Inc. La plainte allègue que, du aux importations à faible prix (dumping) et subventionnés en provenance de Chine et Vietnam, les manufacturiers Canadiens ont souffert grandement, et par conséquent ont subi une réduction de leur part de marché, de leurs ventes, des prix de vente (marge faible de fabrication) et conséquemment une baisse significative de leur rendement financier.

L'objet de l'enquête est l'ameublement résidentiel, spécifiquement toutes les formes de meubles rembourrés inclinables avec tout mécanisme ou mouvement avec tout recouvrement (tissu et cuir). L'enquête inclut également les meubles stationnaires rembourrés avec du recouvrement en tissu et cuir.

La demande d'enquête a souligné une statistique cruciale. Il y a 25 ans, l'industrie manufacturière de rembourrage canadienne était vibrante, comblait plus de 80% de la demande canadienne, aujourd'hui elle ne représente que seulement 20% à 25% du total de la consommation de produits rembourrés au Canada. Au cours des 15 dernières années, les importations de ces produits de la Chine et du Vietnam ont érodés de façon significative les parts du marché des manufacturiers Canadiens qui a un effet dévastateur, soit une perte majeure des emplois Canadiens dans notre industrie.

Les compagnies importatrices des produits rembourrés se préparent pour leur défense initiale qui doit être soumise à l'ASFC avant le 11 janvier. Au nom des manufacturiers Canadiens, il est important que les entreprises touchées par l'importation de marchandises subventionnées et vendues à des prix de dumping expriment leur soutien à cette plainte. L'objectif de cette démarche n'est pas d'empêcher les importations, mais créer une concurrence saine et équitable entre tous les manufacturiers canadiens et les importateurs au Canada.

Une investigation réussie permettra de promouvoir la croissance des manufacturiers Canadiens et l'augmentation de l'emploi pour les Canadiens à travers le pays. Cela permettra également de réduire la différence de prix entre les produits importés et les produits manufacturés au Canada. La sauvegarde de l'offre Canadienne de produits de qualité et la défense des emplois Canadiens sont au cœur de cette démarche. Nous croyons qu'une industrie du meuble saine et grandissante au sein du Canada améliorera la conception, la technologie et l'innovation.

Si votre entreprise valorise les manufacturiers Canadiens, nous vous encourageons d'appuyer cette plainte. Vous pouvez indiquer votre soutien en signant cette lettre et en la renvoyant à la compagnie légale qui s'occupe de la défense des manufacturiers Canadiens dans cette investigation. Ils vont partager votre appui avec l'ASFC au moment approprié. De plus, veuillez considérer partager cette lettre signée avec votre représentant local du Parlement Canadien.

S'il vous plait veuillez envoyer votre réponse signée à :

McMillan LLP
Attention Me. Jonathan O'Hara
jonathan.ohara@mcmillan.ca

Nom de l'entreprise: Meubles Jaymar Corp. Inc.
Adresse : 75, rue Jaymar Terrebonne (QC) J6W 1M5

Signature :



Michel Walker
Vice-Président Exécutif